

Puissance 2D, 8 mars 2015

EN BREF

J'aime Partager 0

Le sénateur Jean-Pierre Sueur plaide pour la pérennité des communes

Jean-Pierre Sueur, sénateur du Loiret, est intervenu au Sénat lors de la lecture définitive de la **proposition de loi présentée par Jacques Pélissard et Bruno Le Roux tendant à favoriser la création de « communes nouvelles »**.

Il a beaucoup insisté sur le fait que cette proposition de loi déposée en particulier par l'ancien président de l'Association des Maires de France, respectait totalement l'intégrité et l'indépendance des communes.

"Les Français ont les communes dans le cœur depuis le 14 décembre 1789", assure Jean-Pierre Sueur. Ce qui fait 226 ans ! "L'objet de cette loi est simplement de permettre aux petites communes, si elles le souhaitent – et seulement si elles le décident librement –, de s'unir pour constituer, dans des conditions simples et pragmatiques, des communes plus importantes".

Jean-Pierre Sueur a rappelé qu'il y a en France près de 10.000 communes comptant moins de deux cents habitants. Il a conclu en indiquant qu'il s'agit d'une loi de liberté, qui n'impose aucune contrainte nouvelle.